

L'an deux mil vingt-cinq le 2 Septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S - Mme QUEFFELEC I - Mme BESSON V - Mme CAVILLON C - M. VANET F - M. BOULANGER P – M. DAUJAT J

ABSENTS : - M. RAMEL C - Mme PRADIGNAC S -

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombres de membres présents : 9
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Ordre de la Séance

Approbation du PV du 10 Juin 2025

Délibérations :

- Participation financière pour Centre de Loisirs
- Subventions allouées
- Décision Modificative n°1
- Demande de subvention pour la restauration d'un Drapeau
- Création d'emploi

Divers :

- Dossiers en cours – Point sur les projets
- Comptes rendus réunions
- Questions diverses

Délibérations adoptées

N° 2025.22 : Participation financière accordée aux enfants participants à des centres de loisirs

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention au FCVS (Football Club Veyle Saône) de 12.50€, pour l'aide financière accordée aux enfants participant aux centres de loisirs. (Délibération N° 2020.03 du 29 Janvier 2020).

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget de l'exercice 2025

N° 2025.23 : Subventions allouées

Vu les demandes faites pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle :

- Don de naissance de 30€ à MATHIEU Achille
- Don de naissance de 30€ à TOURNIER Ilyana
- Don de naissance de 30€ à VIVIER Jules
- Don de naissance de 30€ à PONTTHUS Maël
- Restaurant Scolaire du Menthon : 125€

Le Conseil Municipal

DÉCIDE d'allouer une subvention pour naissance de 30€ à MATHIEU Achille, TOURNIER Ilyana, VIVIER Jules et PONTUS Maël

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au Restaurant Scolaire du Menthon de 125€.

Ces subventions seront prélevées à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

- N° 2025.24 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régler les intérêts d'emprunts.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
INVESTISSEMENT				
Chap 16 – 1641 (Remboursement Capital)		9 000.00		
2138 – Opération 186 (Belvédère Clos de la Chapelle)	9 000.00			

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget principal section d'investissement.

- N° 2025.25 : Demande de subvention auprès du département pour la restauration d'un drapeau

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de faire restaurer un drapeau datant de 1918 retrouvé, auprès de Céline Wallut, spécialiste en restauration textile. Le devis s'élève à 5 530€ HT

Dans le cadre de la restauration de cet ancien drapeau, une demande de subvention auprès du Département peut être faite.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	5 530.00	Département -	30	1 659.00
		Autofinancement de la commune	70	3 871.00
TOTAL	5 530.00	TOTAL	100	5 530.00

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de faire restaurer ce drapeau datant de 1918 auprès de Céline Wallut pour un montant de 5 530€ HT et **demande de subvention auprès du Département à hauteur de 30%**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

- N° 2025.26 : Création emploi

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de reconnaître la création d'un emploi permanent existant depuis le 01/01/2018. Un emploi permanent d'agent de service polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De reconnaître la création d'un emploi permanent existant sur le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de service polyvalent à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 01 Janvier 2018.

DIVERS :

Une réunion a eu lieu avec l'Agence 01 pour la rénovation salle des fêtes : rapporteur Sébastien Duranceau :

- Amélioration isolants des plafonds
- Remplacement de la chaudière
- Remplacement radiateur de la petite salle
- Eclairage Led
- Chauffe-eau Gaz
- Etude solaire
- Remplacement des menuiseries et des stores
- Embellissement de la salle
- Sonomètre
- Création d'un préau côté ouest
- Changement du piano gaz

Un budget de 250 000€ serait nécessaire avec le solaire.
Les travaux pourraient débuter le 2^{ème} semestre 2026.

La Visite le 10 Juillet pour le Label Village Fleuri s'est très bien déroulée.

Visite du SMIDOM : rapporter Michel Brochand

La commune est en zone rouge quant au taux de refus des bennes.

Le coût d'erreurs de tri sur l'ensemble des PAV du canton coûte 30000€

Commémoration 11 Novembre : Monsieur Fabrizi a un projet avec sa classe.

1 nouvelle cantinière est arrivée pour la rentrée.

Le lot 4 du lotissement Abel Cornaton pourrait être vendu prochainement à deux jeunes de St Cyr, ils sont très intéressés.

Dates à retenir :

13/09 : Inauguration Pont de la Goute à Cormoranche

05/09 : AG de la Cantine

12/09 : AG du Sou des Ecoles

29/09 : Conseil Communautaire à Grièges

11/10 : Opération Brioches

25/10 : Plantation 1 enfant/1arbre

25/10 : 1^{ère} page organisée par la bibliothèque pour les enfants de – 1 an.

11/11 : Commémoration

15/11 : Repas CCAS

19/12 : Exposition Verne

Prochain Conseil Municipal le 15 Octobre 2025

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 21H30.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance,

Mme CAVILLON Christine

Le Maire,

M. Christophe GREFFET